

À qui m'adresser ?

Je choisis un



Il a signé la charte de confiance « **Tous au numérique** ».

Il s'engage à me guider et à me proposer des prestations de qualité au prix du marché. Les coordonnées des professionnels agréés sont disponibles sur www.tousaunumerique.fr ou au 0970 81 88 18.



Je fais attention au démarchage à domicile!

Existe-t-il des aides ?

Des aides ont été mises en place pour passer à la télé tout numérique, attribuées sous certaines conditions :

- **des aides financières** pour l'achat, l'adaptation ou l'installation d'une réception numérique dans ma résidence principale.
- **une assistance technique** pour la mise en service de mon poste principal et/ou la recherche et la mémorisation des chaînes. Cette aide gratuite à domicile est réservée aux foyers dont les membres ont 70 ans ou plus et /ou souffrant d'un handicap \geq 80 %.

Pour plus d'informations sur ces aides, je contacte

www.tousaunumerique.fr
ou le **0970 81 88 18**

(numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h)

ou je télécharge le formulaire sur
www.tousaunumerique.fr

Je sais maintenant l'essentiel!

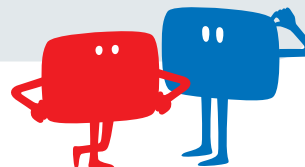
- ✓ **Quand?** Mon département passe à la télé tout numérique le **15 juin 2011**.
- ✓ **Que dois-je faire?** Avant le passage, j'équipe tous mes postes reliés à une antenne râteau d'un mode de réception numérique. Après le passage, je **recherche et je mémorise les nouveaux canaux des chaînes** sur tous mes postes reliés à une antenne râteau même si je suis déjà équipé(e).
- ✓ **En mai**, je recevrai dans ma boîte aux lettres un **guide complet** à lire et à conserver précieusement.

Plus d'informations sur
www.tousaunumerique.fr

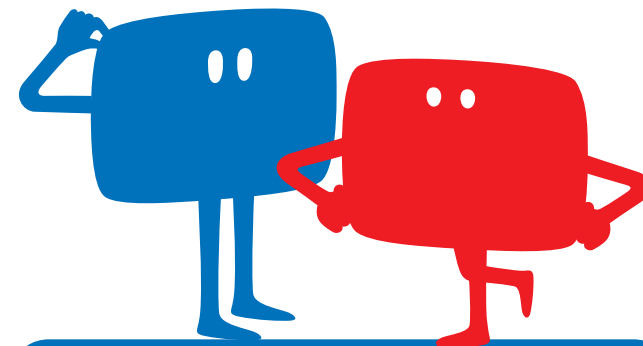
ou en appelant le

0970 81 88 18

(numéro non surtaxé, prix d'un appel local,
du lundi au samedi de 8 h à 21 h)



**Ain, Ardèche, Drôme,
Loire et Rhône**



**Mon passage à la télé
tout numérique?
C'est le
15 juin 2011!**

Publié par France Télé Numérique.

France Télé Numérique est un Groupement d'Intérêt Public créé par l'article 100 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée le 5 mars 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur. FTN regroupe l'État, France Télévisions, TF1, M6, Canal+ et Arte France. Il est chargé d'informer et d'assister les téléspectateurs dans le passage à la télé tout numérique.

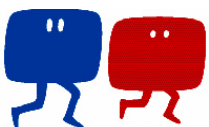
Ne pas jeter sur la voie publique.

Données valables au moment de la publication de ce dépliant, le 1^{er} mars 2011.

RHO-GFMF-08-1101

BDDP unlimited SIREN : 130 003 833




tous au numérique!

Qu'est-ce que c'est ?

Le passage à la télé tout numérique, c'est l'arrêt de la diffusion des 5 chaînes analogiques reçues par l'antenne râteau et son remplacement définitif par la TNT (Télévision Numérique Terrestre) ou un autre mode de diffusion numérique (satellite, câble, ADSL ou fibre optique).

Quand ?

! Dans les départements de l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, la Loire et le Rhône, c'est le 15 juin 2011.

La plupart des émetteurs TNT sont déjà allumés. Ils couvrent une grande partie de ma région.

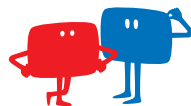
Dans la nuit du 14 au 15 juin, tous les émetteurs (analogiques et numériques) seront éteints. La réception de la télévision par l'antenne râteau sera temporairement interrompue.

À partir du 15 juin :

- les émetteurs analogiques seront définitivement éteints.
- seuls les émetteurs numériques seront progressivement allumés.
- de nouveaux émetteurs s'allumeront pour compléter et améliorer la couverture TNT de ma région. Je pourrai procéder à la mise en service de mon équipement TNT à ce moment là uniquement si je dépends de l'un de ces émetteurs.

À QUOI ÇA SERT ?

L'arrêt de la diffusion analogique libère des fréquences qui seront utilisées pour créer de nouvelles chaînes (notamment des chaînes en haute définition) et de nouveaux services (Internet haut débit sur tout le territoire).



Suis-je concerné(e) ?

Oui, si je reçois la télé par une antenne râteau ou une antenne intérieure sur un de mes postes.

Non, si je reçois la télé par ADSL, le câble ou le satellite* et si aucun de mes postes n'est relié à une antenne râteau.

*Si je reçois les chaînes analogiques par le satellite AB3, je dois m'équiper rapidement d'un mode de réception numérique car cette diffusion s'arrêtera au plus tard le 30 novembre 2011.

Que dois-je faire ?

Je reçois les 5 chaînes analogiques ou moins :

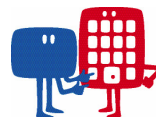
- avant le passage, je vois défiler un bandeau d'information. J'équipe alors chacun de mes postes reliés à l'antenne râteau ou intérieure d'un mode de réception numérique.
- après le passage, je recherche et mémorise les nouveaux canaux des chaînes sur tous ces postes.

! Tous mes postes doivent être adaptés à la réception numérique, sinon ils ne recevront plus la télévision.

Je reçois déjà la TNT par une antenne râteau ou une antenne intérieure : je suis déjà équipé(e) mais, après le passage, je recherche et mémorise les nouveaux canaux des chaînes sur tous les postes reliés à mon antenne râteau.

J'HABITE UN IMMEUBLE

Je vérifie auprès de mon syndic que l'installation de mon immeuble pourra recevoir les nouveaux canaux des chaînes de la TNT après le passage.



! Je n'attends pas, je m'équipe dès maintenant.

Comment m'équiper ?



AVEC UNE ANTENNE RÂTEAU (ou intérieure)

Je peux recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec :

un adaptateur TNT externe branché sur la prise Péritel de la télé actuelle ou une télé avec TNT intégrée

Je peux recevoir plus de chaînes avec :

un abonnement



AVEC UNE PARABOLE

Je peux recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec :

- une parabole orientée vers le satellite Astra + un adaptateur TNT SAT
- une parabole orientée vers le satellite AB3 + un adaptateur FRANSAT

Je peux recevoir plus de chaînes avec : un abonnement



AVEC UNE BOX ADSL, LE CÂBLE OU LA FIBRE OPTIQUE



Je peux recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec un abonnement :



Bbox SFR Alice free

Si mon immeuble ou mon lotissement est raccordé au câble, les chaînes gratuites de la TNT peuvent être accessibles avec un adaptateur TNT ou une télé TNT intégrée. Je vérifie auprès de mon syndic ou de mon opérateur.

Je vérifie au préalable si j'habite une zone couverte ou non par la TNT : www.tousaunumerique.fr

ou 0970818818

(numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h)